

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2020

Présents : Bernard ALBERT, Daniel BARTES, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Eric BUIGUES, Claude GUIBBERT, Eric LASSERRE, Christiane LEHMANN, Vanessa LOUVART, Sylvia MARTINE, Cédric PECH, Sandrine RENOU, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU.

Procuration : Luc BECARDIT à Marcel TUBAU

Secrétaire de la séance: Vanessa LOUVART

Ordre du jour:

- 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2020
- 2 - PROGRAMME DE VOIRIE 2021
- 3 - AMENAGEMENT LOGEMENT COMMUNAL - DEVIS ARCHITECTE
- 4 - AMENAGEMENT LOGEMENT COMMUNAL - DIAGNOSTIC SOCOTEC
- 5 - CONVENTION CRENEAUX PISCINE ECOLE PRIMAIRE
- 6 - ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL
- 7 - MISSION CENTRES ANCIENS - GRAND NARBONNE
- 8 - DECISIONS MODIFICATIVES
- 9 - QUESTIONS DIVERSES

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2020

VOTE **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Délibérations du conseil:

2 - Programme de Voirie 2021 (DE 82 2020)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un programme de voirie 2021 a été établi par le syndicat de voirie en fonction des besoins de la commune.

Les travaux demandés sont :

- la réfection de la traverse du Moulin pour 3 915.00 €
- la réfection du chemin d'Oupia pour 1 174.50 €
- la réfection de la traverse du café pour 13 617.00 €
- la réfection du chemin de Sainte-Valière pour 18 156.00 €
- la réfection des allées du cimetière pour 19 865.60 €

Le montant global de ces travaux s'élève à 56 728.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser les travaux cités ci-dessus pour un montant de 56 728.10 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis du syndicat de voirie.

VOTE **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

3 - CONVENTION D'HONORAIRES AMENAGEMENT LOGEMENT COMMUNAL (DE 83 2020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention pour les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble communal situé au 5 traverse du Mourel a été accordée. Il rappelle aussi que cet immeuble avait déjà bénéficié d'une réfection partielle de toiture il y a quelques années.

Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de rénover et d'aménager ce logement communal qui n'est plus aux normes.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur la signature de la convention d'honoraires de Monsieur Jean-Claude SERILHAC, concernant les travaux de rénovation et d'aménagement du logement communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte la convention d'honoraires de Monsieur Jean-Claude SERILHAC pour un montant de 9 300.00 € H.T soit de 11 160.00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4 - DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE TERMITES ET PLOMB LOGEMENT COMMUNAL (DE 84 2020)

Monsieur TUBAU informe les conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer un diagnostic amiante, termites et plomb avant de commencer les travaux d'aménagement du logement communal situé au 5 traverse du Mourel.

Il informe les conseillers que l'entreprise SOCOTEC de Narbonne a fait parvenir un devis de 1 200.00 € HT soit de 1 440.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ l'exposé de Monsieur TUBAU et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les diagnostics amiante, termites et plomb du logement communal et de retenir le devis de l'entreprise SOCOTEC de Narbonne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Créneaux piscine pour l'année scolaire 2020/2021 (DE 85 2020)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a possibilité depuis l'adhésion de la Commune de Pouzols-Minervoies à la Communauté d'Agglomération du Grand NARBONNE d'envoyer les enfants scolarisés à Pouzols, à la piscine de l'espace liberté pendant leur temps scolaire pour apprendre à nager.

Monsieur le Maire explique que le coût de cette sortie pédagogique de 8 séances s'élève à 1 440.00 €, soit 720.00 € par commune.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les classes de Pouzols comprennent des enfants domiciliés à Pouzols et Mailhac.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Mailhac participe à 50% de la dépense.

Le Maire entendu, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que les classes de Pouzols bénéficient de la sortie pédagogique à l'espace liberté qui correspond à 8 séances de natation et autorise Monsieur la Maire a signer les documents correspondants.

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6 -ACHAT D'UN VEHICULE - SERVICE TECHNIQUE (DE 86 2020)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le service technique dispose d'un seul véhicule, un camion benne pour travailler.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule d'occasion type utilitaire pour compléter le parc de la commune.

Ce véhicule devra permettre aux employés communaux de transporter les différents matériels dont ils ont besoin pour leurs activités (groupe électrogène ; autres matériels volumineux) ainsi que tables ; chaises ; barrières, et autres matériels nécessaires aux manifestations diverses.

Ce véhicule doit être de faible kilométrage dans l'objectif de pouvoir rendre service à la commune pendant un grand nombre d'années.

Il propose que la commune consacre de 8 000 € à 10 000 € HT à cet achat. Ce véhicule sera marqué du logo de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule de type utilitaire, de bonne occasion, dans une fourchette de prix de 8 000 € à 10 000 € HT et de faire marquer ce véhicule du logo de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VOTE **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

7 - Délibération d'intérêt dans le cadre de la Mission centres Anciens du Grand Narbonne (DE 87 2020)

Monsieur le Maire, porte à la connaissance du conseil municipal, des éléments sur la démarche Mission Centres Anciens mis en place en 2017 par le Grand Narbonne.

Cette démarche issue des réflexions et des échanges menés lors de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 et du bilan du SCOT ont confirmé un double phénomène contradictoire : d'un côté une agglomération attractive avec une augmentation de la population et de l'autre, de nombreux centres-bourgs en perte d'attractivité et de dynamisme.

Ce phénomène de désinvestissement des centres anciens confrontent les collectivités à un certain nombre de défis : proposer une offre de logements qui réponde aux besoins actuels tout en préservant la richesse patrimoniale, maintenir services et commerces dans les centres, mobiliser les habitants et stimuler le lien social, et offrir des espaces publics de qualité.

L'intervention en centre-bourg peut ainsi apparaître complexe et pauvre en résultats. C'est pourquoi le Grand Narbonne a souhaité, dès 2017, entreprendre une « mission pilote » et expérimentale de « revitalisation des centres-anciens » afin de renforcer son action d'accompagnement auprès des communes. Au-delà des échanges d'expériences et d'émergence d'idées, cette démarche vise à imaginer et à définir, dans la concertation, des actions opérationnelles précises et adaptées aux réalités locales afin de redonner de l'attractivité des centres anciens.

14 communes se sont portées volontaires pour mener une réflexion avec l'agglomération pour revitaliser leur cœur de village. Depuis 2017, sur ces communes, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, plusieurs types d'actions ont été définis. Des actions de sensibilisation auprès des élus, des professionnels et du grand public, en passant par l'appui à la réalisation de diagnostics partagés, en vue d'aboutir à des actions opérationnelles (recyclage d'îlots, achat de foncier, aide au déficit d'opérations, animation sur la végétalisation, mise en place du permis de louer,...).

L'année 2020 a été l'occasion d'évaluer cette mission en vue de proposer un nouveau déploiement de cette démarche pour la période 2021-2026.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite se positionner en déclarant son intérêt pour la démarche et son souhait d'intégrer ce dispositif proposé aux communes de l'Agglomération et s'y investir.

Les objectifs de la commune étant la revitalisation du centre ancien et la mise en place de la végétalisation.

La mission centres anciens est une mission d'accompagnement sur-mesure des communes basée sur la **concertation** et le **partage** avec les acteurs du territoire intervenant sur les centres anciens.

Les conditions de réussite de cette démarche dans chacune des communes reposent sur une coordination et une connaissance des rôles de chacun :

Le Grand Narbonne :

- Coordination avec les services du Grand Narbonne et les partenaires
- Apport d'expertises des différents services

mobilisation d'outils et d'expertises (internes/externes)

- Mobilisation de compétences externes (partenaires et / ou prestataires)
- Formation et sensibilisation aux enjeux de redynamisation des centres anciens
- Financement / Co-financement des actions

La Commune :

- Engagement politique de la mise en œuvre du projet communal pour lequel le Grand Narbonne apportera son soutien
- Désignation d'un référent communal, interlocuteur des services du Grand Narbonne
- Soutien technique, en fonction des moyens d'ingénierie dont dispose la commune.
- Appui à la mise en œuvre des actions
- Expertise et connaissance de terrain
- Co-financement possible de certaines actions
- Promotion de la démarche au niveau local (information des habitants et plus globalement des forces vives) = la commune est ambassadrice de son action
- Retours d'expériences pour une capitalisation à l'échelle du Grand Narbonne

A la suite du positionnement de la commune, les services du Grand Narbonne programmeront une rencontre conjointe pour définir les objectifs d'intervention sur les années à venir au travers d'un programme d'action qui fera également l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : de déclarer son intérêt à intégrer la Mission Centres Anciens du Grand Narbonne,

Article 2 : de désigner Monsieur le Maire en tant que référent communal.

Article 3 : de transmettre cette délibération au Président du Grand Narbonne et aux services concernés.

Article 4 : d'autoriser Monsieur la Maire a signer les documents correspondants.

VOTE **Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Pôle multiservices : La commune a reçu plusieurs candidatures.
- Ecole intercommunale : Le Conseil Municipal de Mailhac souhaite étudier la possibilité de construire sur d'autres terrains.